

à l'attention de

Frédéric Hocquard

Adjoint à la vie nocturne et diversité de
l'économie culturelle
Hôtel de Ville de Paris, Place de l'Hôtel de
Ville – 75196 Paris cedex 04

Paris, le 11 juin 2020,

Monsieur Hocquard,

Nous saluons vos efforts pour la mise en place d'un plan de soutien aux structures, notamment du spectacle vivant, même si nous vous avons fait parvenir nos inquiétudes quant à la prise en compte des structures les plus fragiles. **L'enjeu est là pour maintenir une diversité des propositions culturelles** à l'échelle de la métropole.

Compte-tenu des dispositions applicables liées à la crise sanitaire (distanciation sociale, mise en place de gestes protecteurs), et l'incertaine réouverture des lieux, les énergies se concentrent pour faire vivre un été culturel dans l'espace public. Mais l'enjeu est également là, de maintenir une diversité des propositions culturelles dans cet espace public et d'**être attentif aux secteurs des arts de la rue, et à l'ensemble de la chaîne de production qu'il.elles représentent ; des opérat.eur.ices, à ceux et celles qui font ou rendent possible les spectacles (comédien.ne.s, technicien.ne.s, régisseur.e.s, administrateur.ice.s, producteur.trice.s...).**

Dans la logique de dialogue étroit que vous avez su mettre en place avec les professionnel.le.s du secteur à Paris dans ce contexte exceptionnel, nous souhaitons porter à votre connaissance plusieurs interrogations concernant la mise en place d'un mois d'août culturel et vous faire part de nos préconisations.

Appeler à un mois d'août culturel qui prenne en compte l'existant et ravive le lien avec la saison arts de la rue qui n'a pas pu commencer

Dans le contexte post-crise sanitaire actuel, les arts de la rue et la création en espace public sont en première ligne pour proposer des événements cet été. Nous reconnaissons la volonté de la Ville de Paris de soutenir les équipes artistiques franciliennes professionnelles avec le lancement d'un appel à projet « Le mois d'août de la culture », accompagné de financements. Néanmoins, **une première inquiétude apparaît vis-à-vis du fait de créer un nouvel événement labellisé alors que les situations existantes ne sont pas**

tout.e.s réglées, que des spectacles n'ont pas encore trouvé de reports, et que les compagnies sont pour la plupart dans des situations incertaines. De plus le calendrier prévu est plus large que le "mois d'août de la culture" puisqu'il s'étale de fin juillet à mi septembre et se retrouve donc en concurrence avec les événements reportés sur septembre (festivals annulés au printemps).

Cet appel à projets, comme plusieurs appels à jouer dans l'espace public partout en France, pose également la question des conditions de la reprise du travail pour les équipes. Avec plusieurs semaines d'arrêt de l'activité, et les injonctions à adapter les propositions aux contraintes sanitaires, ou encore "à innover", la possibilité pour les équipes de répondre rapidement et dans des délais très courts aux appels à projets - seulement 2 semaines pour la Ville de Paris - se pose. Cela soulève, quoiqu'il en soit, la question des moyens pour y parvenir : besoin en lieux de répétitions, et nécessité d'un accompagnement à la reprise, ainsi qu'une rapidité de traitement administratif du côté des services de la ville et de paiement, car les équipes n'ont plus de trésorerie et passent beaucoup de temps à faire des dossiers en ce moment.

Par ailleurs, avec l'objectif seul « de soutenir directement les artistes et les équipes artistiques » (annoncé par Claire Germain dans un courriel en date du 20 mars 2020) **la mise en place de ce mois d'août de la culture met d'une part de côté les opératrices et opérateurs, avec un risque de fragilisation de ces structures, et la conséquence de se priver de leur savoir-faire. D'autre part, elle pose une sélection de fait des compagnies qui sont nombreuses à ne pas avoir les moyens humains pour gérer seules les conditions techniques des représentations** : branchements, demande d'autorisation auprès de la Mairie et de la préfecture, et besoins techniques au moment de jouer. Si quelques équipes artistiques peuvent directement répondre à cet appel à projet, il est indispensable que les opératrices et opérateurs des arts de la rue à Paris soient intégrés.e.s au dialogue, aux côtés des grands lieux culturels municipaux.

Ecouter les professionnel.le.s des arts de la rue avec leur savoir-faire dans l'organisation de tels événements

Le « strict respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur » reste une affirmation qui porte encore des incertitudes, notamment pour les propositions avec plus de deux personnes en jeu. Afin d'anticiper la reprise, la Fédération des arts de la rue a mis en place une mission au niveau national, composée d'opératrices et opérateurs, de comédien.ne.s et de structures d'accompagnement pour réfléchir avec des directrices et directeurs techniques spécialisé.e.s sur les événements en espace public et faire **des préconisations sur la possibilité d'organiser des spectacles dans des conditions adaptées aux contraintes sanitaires. Un guide sera publié dans les prochains jours** que nous vous enverrons, et à partir duquel nous vous invitons à échanger avec les structures et leurs directions.

Au-delà de l'accompagnement dans le respect des mesures sanitaires, **la mise en place de cet appel à projet nécessite également une coordination globale** pour, d'une part, accompagner le choix des lieux et des dates et éviter les effets de concentration dans quelques quartiers et, d'autre part, assumer une régie générale pour accompagner les besoins techniques des compagnies, et les demandes d'autorisations en concertation avec la préfecture.

Réévaluer les modalités et critères de l'appel à projet

Aujourd'hui la Ville de Paris annonce un financement « d'un montant ne devant pas excéder 80% du budget total du projet », ce qui restreint nettement l'accès de cet appel à projet aux structures les plus fragiles qui auraient des formes légères à proposer. En effet, **de nombreuses équipes artistiques sont aujourd'hui dans l'incapacité de faire une avance de trésorerie ou même de prendre à leur charge les 20% complémentaires du budget. Pour répondre à cet appel à projet, elles sollicitent néanmoins depuis quelques jours l'accompagnement des opératrices et opérateurs, qui actuellement n'ont pas non plus les moyens** pour développer d'autres projets que ceux qu'il.elle.s avaient programmés et qu'il.elle.s ont dû reporter, ainsi qu'e.il.le.s nous l'ont fait remonter.

Par ailleurs, **l'autonomie des organisateur.ice.s demandée - "l'organisation des projets reposera entièrement sur l'autonomie des organisateurs" - fait également porter l'ensemble des responsabilités techniques sur les équipes artistiques**, comprenant les demandes d'autorisations, les charges logistiques et la mise en place des mesures d'ordre sanitaires : matériel adéquat, condition d'accueil dans le respect de la distanciation sociale (de 4m2 pour les artistes), accès aux fluides et à l'électricité non fournis par la Mairie de Paris. C'est un poids supplémentaire pour les équipes artistiques qui sollicitent donc les opératrices et opérateurs qualifiées afin d'être accompagner. Mettre à disposition les équipements municipaux pourrait être une solution à minima pour permettre aux équipes artistiques un accès à l'eau, à des loges, et à des points d'électricités.

Ceci est à mettre au regard un délai de réponses très court - jusqu'au 17 juin seulement - qui ajoute une difficulté au montage des projets. Il est notamment difficile en si peu de temps de trouver d'autres partenaires financiers. D'autant plus que plusieurs autres partenaires possibles lancent également des appels pour un été culturel, sans dotations de moyens. Le cas le plus emblématique étant celui de la Région qui lance en parallèle de la Ville de Paris un appel "un été culturel en Île-de-France".

Ces modalités financières et temporelles restreignent nettement l'accessibilité, et donc la portée de cet appel à projet, auprès des professionnel.le.s des arts de la rue qui ont pourtant toutes les compétences pour proposer des « initiatives singulières dans l'espace public » avec une attention particulière aux publics.

Nous sollicitons donc votre attention sur l'ensemble de ces points et préconisons de :

- prendre en charge 100% du budget. Les 20% manquant pourraient être réservés à des frais de régie afin d'accompagner les équipes artistiques sur les points logistiques, la mise en place des mesures sanitaires, et les demandes d'autorisation
- faciliter le lien avec la préfecture pour les demandes d'autorisation
- favoriser l'accessibilité aux conditions techniques de réalisation. Donner par exemple l'accès aux groupes scolaires et autres équipements municipaux pour permettre de jouer dans des extérieurs délimités, et avoir ainsi le contrôle de la jauge. Permettre l'accès aux espaces pouvant servir de loges pour les comédien.ne.s, et aux fluides.
- organiser une réunion avec la préfecture et la direction de la communication pour échanger sur les demandes d'autorisation, les changements liés à la crise sanitaire, et échanger à partir du guide sur les conditions de jeu en espace public

- mettre en place un calendrier concerté pour éviter les effets de concentration des événements qui auront lieu cet été et à la rentrée.

Nous espérons une écoute favorable de ces propositions, qui sont essentielles pour faire vivre un été culturel dans l'espace public à Paris et être moteur dans la mise en place de réelles propositions artistiques singulières et accessibles à tout.e.s, tout en soutenant les professionnel.le.s.

Nous restons bien sûr entièrement disponibles pour un prochain échange qui pourra apporter des éclaircissements sur nos questionnements et permettre d'échanger sur l'évolution de la situation et des besoins des actrices et acteurs des arts de la rue à Paris et en Île-de-France.

Dans cette attente, nous vous adressons, nos sincères salutations.

La FéRue
Fédération des arts de la rue en Île-de-France